

## DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17  
Affichage le : 12/04/17  
Transmission préfecture le : 12/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170331-lmc196393A-DE-1-1  
Du : 12/04/17  
Délibération exécutoire le : 12/04/17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 31 mars 2017

**POLITIQUE A04 ENVIRONNEMENT****AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENT DE TERRAIN DE BOUGIVAL**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article R.562-7;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines, transmettant pour avis au Conseil départemental des Yvelines, le projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain – anciennes carrières souterraines de calcaire grossier et de craie – sur la commune de Bougival ;

Considérant l'intérêt de maintenir la connaissance des aléas liés aux carrières et cavités souterraines pour anticiper les risques sur les aménagements, constructions ou activités ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission Aménagement du territoire et Affaires rurales entendue ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Donne un avis favorable au projet de modification du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvement de terrain – anciennes carrières souterraines de calcaire grossier et de craie – sur la commune de Bougival.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

### AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS DE MOUVEMENT DE TERRAIN DE BOUGIVAL

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire.

Procurations (8) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier.